



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de tri

Question écrite n° 11995

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le projet de réorganisation du centre de tri du courrier de Foix dans l'Ariège. Il a appris avec étonnement que La Poste allait centraliser le tri sur Toulouse faisant disparaître de l'Ariège un service pilote dont il a été prouvé que la qualité est supérieure à la moyenne nationale et notamment à celle de Toulouse. Cette décision qui va entraîner la suppression de 14 emplois sur le site de Foix aura de plus des conséquences très graves pour le personnel et l'acheminement du courrier. Considérant que la mécanisation ne doit pas être synonyme de dégradation des conditions de travail du personnel et de dégradation de la qualité de service aux entreprises et aux particuliers, il lui demande de bien vouloir revoir cette décision dans un sens conforme à la décentralisation et à la déconcentration indispensable au bon fonctionnement de la distribution du courrier dans le département de l'Ariège.

Texte de la réponse

La Poste doit faire face au ralentissement de la croissance du courrier, notamment, sous l'effet des nouvelles technologies et de l'ouverture progressive du marché postal à la concurrence. Pour relever ce défi, elle doit s'assurer de ses capacités à traiter le courrier qui lui est confié au moindre coût, dans le respect des engagements de qualité de service qu'elle a souscrits dans le cadre de son contrat de plan. En ce qui concerne le centre de tri de Foix, le courrier déposé par les entreprises ne bénéficie pas actuellement du traitement industriel qu'elles sont en droit d'attendre. La qualité globale de traitement du courrier s'en trouve altérée. En revanche, le centre de tri de Toulouse dispose, en raison de l'importance économique de l'agglomération et des volumes de courrier traités, de matériels très performants qui offrent des capacités de traitement encore inexploitées. Pour offrir le meilleur service possible à ses clients de l'Ariège, La Poste a décidé de transférer, sur Toulouse, le traitement d'une partie du courrier déposé à Foix. Le centre de tri de Foix demeure, toutefois, un maillon essentiel de l'organisation postale dans le département. Il assure, en particulier, le traitement du courrier à l'arrivée dans le département et la répartition du courrier dans les bureaux de distribution postale. Cet aménagement a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs concernés par le projet et, notamment, les organisations syndicales. Des solutions adaptées ont été trouvées pour les agents qui verront leur régime de travail modifié. De même, les clients concernés, notamment par les modifications éventuelles des conditions de dépôt du courrier, ont été informés et consultés.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11995

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1160

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4289